



Procès-Verbal de réunion du conseil municipal Séance du Mardi 12 Juillet 2022

Date de la convocation : 05 juillet 2022

Le Mardi 12 juillet 2022, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrice FONTAINE, le Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

La convocation a été affichée le 05 juillet 2022

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- 1- Approbation du procès-verbal du 24 juin 2022
- 2- Organisation pour le rassemblement de voitures anciennes du Dimanche 17 juillet 2022

Membres présents : Messieurs FONTAINE Patrice, LEFEBVRE Rudy, RAYE Emmanuel, FACHE Alain, PICAMAL Stéphane et Madame BILLETTE Marguerite lesquels forment la majorité en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : LEFEBVRE Bertrand avec pouvoir donné à Marguerite BILLETTE, PLASMANS Thierry avec pouvoir donné à Patrice FONTAINE.

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : CUGNY Angélique, Laurent SMAJDA et DACHEUX Didier.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné Madame BILLETTE Marguerite, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2022 :

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire invite les membres présents à le signer.

Organisation de la journée du dimanche 17 juillet 2022 : Rassemblement de voitures anciennes sur le village

Monsieur le Maire informe aux membres du conseil municipal que 61 voitures seront exposées sur la place de l'église et 116 repas seront donc à servir aux exposants.

Le matin les exposants seront accueillis avec un café et un croissant (les croissants et les baguettes de pain seront achetés à la boulangerie de Rollot).

La friterie va s'installer sur le parking devant la mairie, elle servira aux exposants une barquette de frites/saucisses ou frites/merguez pour un montant de 7.00€.

Les conseillers municipaux présents serviront aux exposants du fromage (achetés chez Leclerc) le pain, le rosé / le vin rouge et l'eau que nous aurons acheté à la société « Festi boissons » située à Montdidier.

En fin de matinée, les voitures feront le tour du village.

Dans l'après-midi les élus feront le tour des voitures et offriront une coupe au 3 plus beaux véhicules.

Un arrêté pour interdire le passage dans la rue de l'église a été pris. La route sera barrée avec des barrières. Un arrêté portant autorisation d'un débit de boissons temporaire a aussi été pris.

Communication du maire / questions diverses :

Clubs de sport : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les présidents du club de tennis de Tricot et du foot de Tricot souhaitent louer notre salle de sport cet hiver. Sachant que nous allons certainement louer la salle au club de foot de Rollot comme l'année dernière il faudra faire le point sur les créneaux disponibles entre les différents clubs. Monsieur le Maire est ravi que notre salle sert pour des associations.

ADTO : Monsieur le Maire précise qu'il a reçu comme convenu une personne de la société ADTO (Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise) qui va nous faire une étude globale sur les entrées de garage de nos administrés et des bordures de trottoirs. Nous aurons des nouvelles d'ici septembre, ce projet sera certainement présenté au budget 2023.

Cartes cadeaux bacheliers : Une jeune fille du village qui vient d'obtenir son baccalauréat est venue se présenter en mairie pour savoir si la mairie offrait aux nouveaux bacheliers « une carte cadeau » par exemple, pour récompenser les jeunes diplômés. Les élus

pensent que si nous commençons à offrir des cartes cadeaux aux bacheliers nous devons offrir une carte à tous les diplômés : obtention du brevet des collèges, BAC Pro, CAP, BEP...

L'ordre du jour étant épuisé et le tour de table effectué, le Maire lève la séance à 20h00

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 12 juillet 2022 a comporté aucune délibération :

Signature de Monsieur Le Maire	Signature du secrétaire de séance
	